



MÉMO : RÉ-INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES

INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS DIRECTEMENT SUR LE PORTAIL FAMILLE

Accès : www.beauvallon.fr - Rubrique Services Périscolaires /Rentrée

En cas de perte : Demande identifiant (adresse mail)/mot de passe à periscolaire@beauvallon.fr ou directement sur portail famille « mot de passe oublié ? »

Etape 1 : VERIFICATION ET MODIFICATION DES COORDONNEES

IMPORTANT : Adresse **exacte et précise** – n° de téléphone utilisé - Régime et n° allocataire **obligatoires**.

En cas de garde alternée : merci de préciser les modalités dans les mémos d'inscription (cf + loin) ou par mail

Etape 2 : IDENTIFICATION ET INSCRIPTION DES ENFANTS

1 - AJOUT D'UN NOUVEL ENFANT : identifier tous les nouveaux enfants avant de les inscrire. Pour chaque enfant créé, compléter les **autorisations** et les **personnes autorisées à le récupérer**.

Repas particulier : faire une demande préalable par mail auprès du service périscolaire

2 - VERIFICATION DES AUTORISATIONS ET DES PERSONNES AUTORISEES pour les enfants déjà identifiés :

- ✓ *Menu Ma famille*
- ✓ *Pour chaque enfant : Onglet Modifier mes informations*

3 - INSCRIRE aux services : 1 inscription pour chaque service souhaité **POUR LA PERIODE**

- Faire les inscriptions **pour 1 enfant de la famille**
- Il sera possible de dupliquer sur les autres enfants à la fin de l'inscription pour chaque service.
 - ✓ *Menu Ma famille*
 - ✓ *Pour le 1er enfant : Onglet Nouvelle inscription*

TRES IMPORTANT :

- L'**INSCRIPTION** à un service se fait **1 fois** pour l'année scolaire
- Une fois les **inscriptions validées** par le Service Périscolaire,
- Vous pouvez **FAIRE LES RESERVATIONS**

EQUIPEMENT : BEAUVALLON-SERVICES PERISCOLAIRES			
TYPE DE SERVICE	SERVICE	PERIODE	GROUPE
PERISCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	Année scolaire	Annuel Mensuel Occasionnel
	ACCUEIL MERCREDI		
CANTINE	RESTAURATION PERISCOLAIRE		

* Attention pour les **PROFILS ANNUELS** : *Restauration, accueil périscolaire* :

=> Réservations possibles pour toute l'année dès l'inscription au service :

=> **Saisir la SEMAINE TYPE pour la période souhaitée**

Si la semaine type n'est pas saisie à l'inscription, vous devrez procéder aux réservations par la suite (cf ETAPE 4)

Pour les **PROFILS MENSUELS ou OCCASIONNELS** : voir ETAPE 4 : RESERVATIONS

Réservations en ligne possibles dès validation des inscriptions aux services par le service périscolaire et jusqu'au jeudi 8h30 précédant la rentrée des classes

- Notifier les particularités dans MEMO : date du 1^{er} jour si différent du jour de rentrée, rythme de garde alternée
- Dupliquer l'inscription sur les autres enfants de la famille si les profils sont identiques
- Recommencer l'opération pour chaque service souhaité : RESTAURATION / ACCUEIL PERISCOLAIRE

Etape 3 : TRANSFERER LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES pour finaliser les inscriptions

o Attestation et numéro allocataire CAF (ou autre régime)

o Attestation d'assurance Responsabilité Civile

o Coupon d'acceptation du règlement (disponible sur le site de Beauvallon ou sur le portail famille)

o *Si besoin* : documents pour le dossier de prélèvement automatique (disponibles sur le site de Beauvallon ou sur le portail)

- **Par le portail FAMILLE => Page d'accueil : Documents à transmettre à la structure**
(ATTENTION : pas de caractères spéciaux, ni d'accents dans les noms des documents, sinon ils seront refusés par le portail)
- **Par mail au service périscolaire** : periscolaire@beauvallon.fr

Etape 4 : EFFECTUER (vérifier et modifier) DES RESERVATIONS

Les **réservations/annulations** sont possibles une fois **les inscriptions validées** par le service périscolaire et dans les délais indiqués par le règlement.

- Pour chaque enfant et chaque service : **onglet Mes réservations**
- PROFILS MENSUELS réguliers : restauration, accueil périscolaire et accueil du mercredi matin
Réservations hebdomadaires régulières sur une période : **Saisir la SEMAINE TYPE pour la période souhaitée**
- PROFILS MENSUELS irréguliers et OCCASIONNELS : restauration et accueil périscolaire
Réservations/annulations ponctuelles en cliquant sur le jour voulu et la ou les tranches horaires pour l'accueil périscolaire.